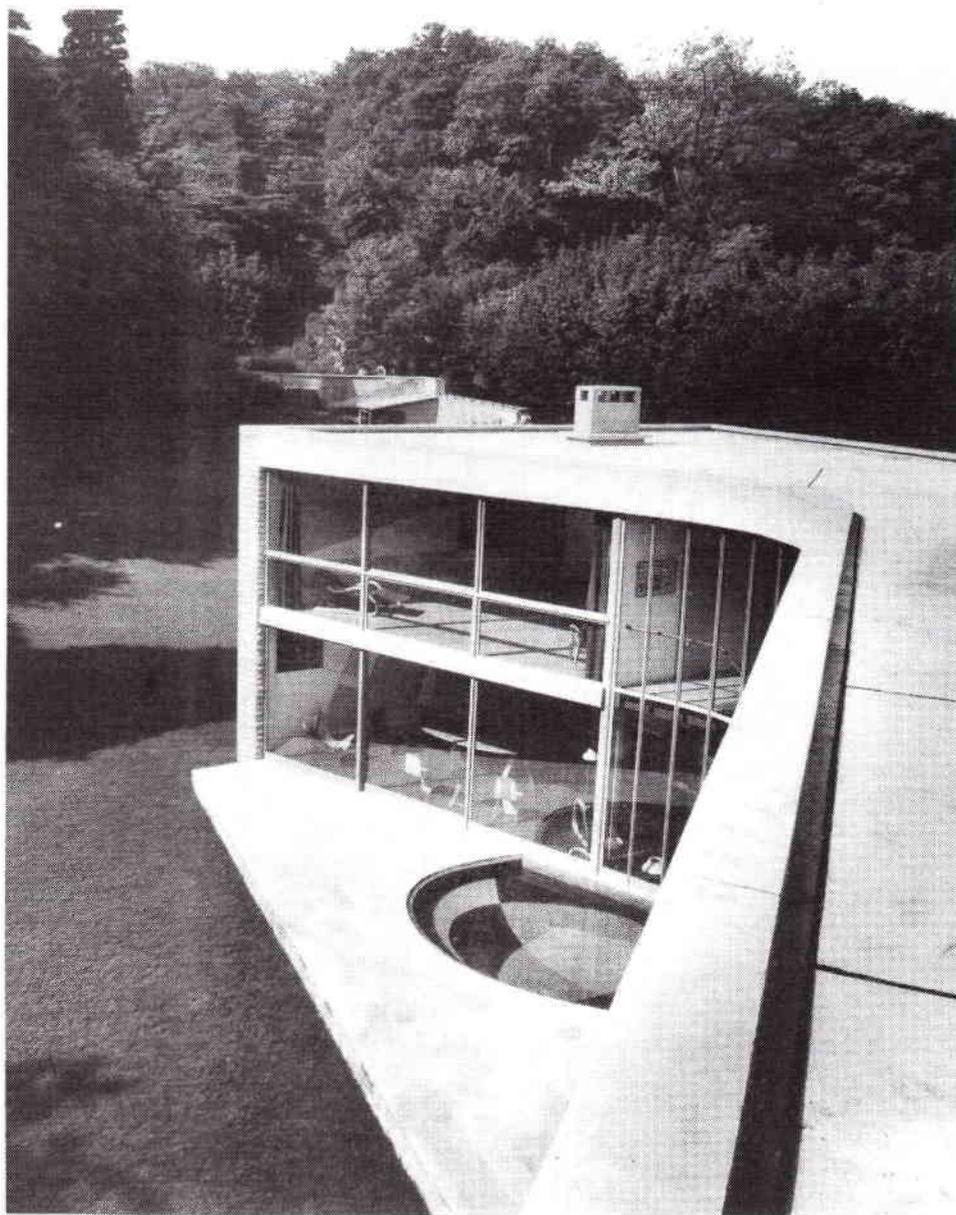


# Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon

Bulletin N° 96

1998 - N° 2



La Villa d'André Bloc : vue de la façade Sud (Photo en dépôt aux archives du Centre Georges Pompidou)

## SOMMAIRE

La villa d'André Bloc .....	p. 3
Une journée de printemps au Hangar Y .....	p. 6
Carrières de Meudon : les carrières des Montalets .....	p. 7
Avis sur le plan d'aménagement de zone de la Z.A.C. des Montalets .....	p. 15
Nouvelles brèves .....	p. 17

TAPISSERIE  
SIÈGES  
CADEAUX  
STORES  
PAPIERS PEINTS

# "Bellevue Décoration"

Maison fondée en 1926

**J. DESCOUT**

RIDEAUX  
LITERIE  
LUMINAIRES  
CANAPÉS  
TENTURES MURALES

21, rue Marcel-Allégot, 92190 MEUDON - Tél. 01 45 34 11 78 - Fax 01 45 34 94 06



**Francis  
DAGORT**

Agent Général

*Un Conseiller  
à votre service*

**TOUTES  
ASSURANCES**

**Vie  
Placements**

28 bis, rue de la République, 92190 MEUDON

☎ 01 45 34 16 13 - Fax 01 46 26 16 44

**IMPRIMERIE** *iR* **TYPO-OFFSET**

Réalisation de tous travaux

26, rue Drouet-Peupion **Tél. 01 47 36 29 45**  
92240 MALAKOFF Fax 01 47 36 88 76



Cadeaux  
Objets utiles  
pour la maison...

**l'artisanie**

61, rue de la République **MEUDON**  
Tél. 01 46 26 71 57 Ouvert le DIMANCHE

## BULLETIN D'ADHÉSION

Mme, Melle, M. ....

Adresse.....

adresse, pour l'année en cours, au Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon, 6 avenue Le Corbeiller -  
92190 Meudon :

un chèque bancaire

Date : .....

(ou) un chèque postal (C.C.P. Paris n° 22465-15V)

d'un montant de : .....F

Signature :

MEMBRE ACTIF.....100 F

MEMBRE BIENFAITEUR, à partir de .....180 F

*La cotisation annuelle comporte le service du Bulletin ( 3 numéros par an )*

# LA VILLA D'ANDRÉ BLOC

André BLOC (Alger, 1896 - New-Delhi, 1966)

Rue de Bel Air, derrière un imposant mur gris, une tour de briques au profil tortueux vous signale la propriété d'André BLOC, grande figure du Paris artistique des années cinquante. Sonnez au numéro 12 et vous pénétrerez l'univers insolite que cet homme s'était bâti voici une quarantaine d'années et que le temps ne semble pas avoir altéré. La maison, située dans le contrebas du terrain, par sa transparence et sa légèreté est aujourd'hui encore d'une modernité surprenante. Mais si justesse et rigueur en sont les maîtres-mots, il vous suffit d'errer dans le jardin pour découvrir derrière quelques bosquets des constructions d'un lyrisme et d'une fantaisie des plus inattendues. Ces mélanges de genres cohabitent magnifiquement et bien plus qu'ils ne déroutent, séduisent.

André BLOC, génial touche à tout, aux idées sans cesse jaillissantes, rêvait d'un monde où la frontière entre l'art et la vie ne serait plus. Cet ancien élève de l'École Centrale qui s'improvisa à cinquante ans peintre et sculpteur, bâtit donc sa carrière autour de cet idéal unique et totalisant. Déterminé, il livra conjointement son combat sur le front de l'art et de l'architecture. D'un côté, il créa les revues *L'Architecture d'Aujourd'hui* (1930), *Art d'Aujourd'hui* (1949), *Aujourd'hui*, *Art et Architecture* (1955) dont les renommées dépassèrent vite nos frontières. Véritables moyens d'actions, elles devinrent les tribunes de mobilisations importantes de toute l'avant-garde architecturale et artistique de l'époque. De l'autre, il tenta de mobiliser peintres, architectes et sculpteurs autour de grands projets fédérateurs. Ce n'est qu'après la deuxième guerre mondiale, aidé par la vague d'enthousiasme que suscita la reconstruction qu'il y parvint ; en 1951, avec l'artiste Félix DEL MARLE, André BLOC créa le groupe « Espace » dont le mot d'ordre "La plastique d'abord !" mobilisa des personnalités aussi célèbres que S. DELAUNAY, J. GORIN, J. PROUVE, B. H. ZERHFUSS. Leur objectif, faire de l'espace dans lequel l'homme évolue une œuvre d'art, ne pouvait être atteint que par un accord plastique de l'architecte, du peintre et du sculpteur intervenant au moment de la conception.

De ce principe, BLOC en fit la démonstration avec sa maison de Meudon. Les travaux, commencés en 1949, furent terminés en 1953. Le premier problème posé fut celui de l'implantation de la maison sur le terrain qui descendait en pente rapide vers le Nord. Il fut décidé de l'édifier dans son contrebas, au détriment de la vue panoramique que le haut de la propriété offrait sur la vallée de la Seine. Ce choix fut conforté par deux éléments ; si l'on avait bâti la maison au sommet de la colline, non seulement les pièces principales auraient été exposées plein

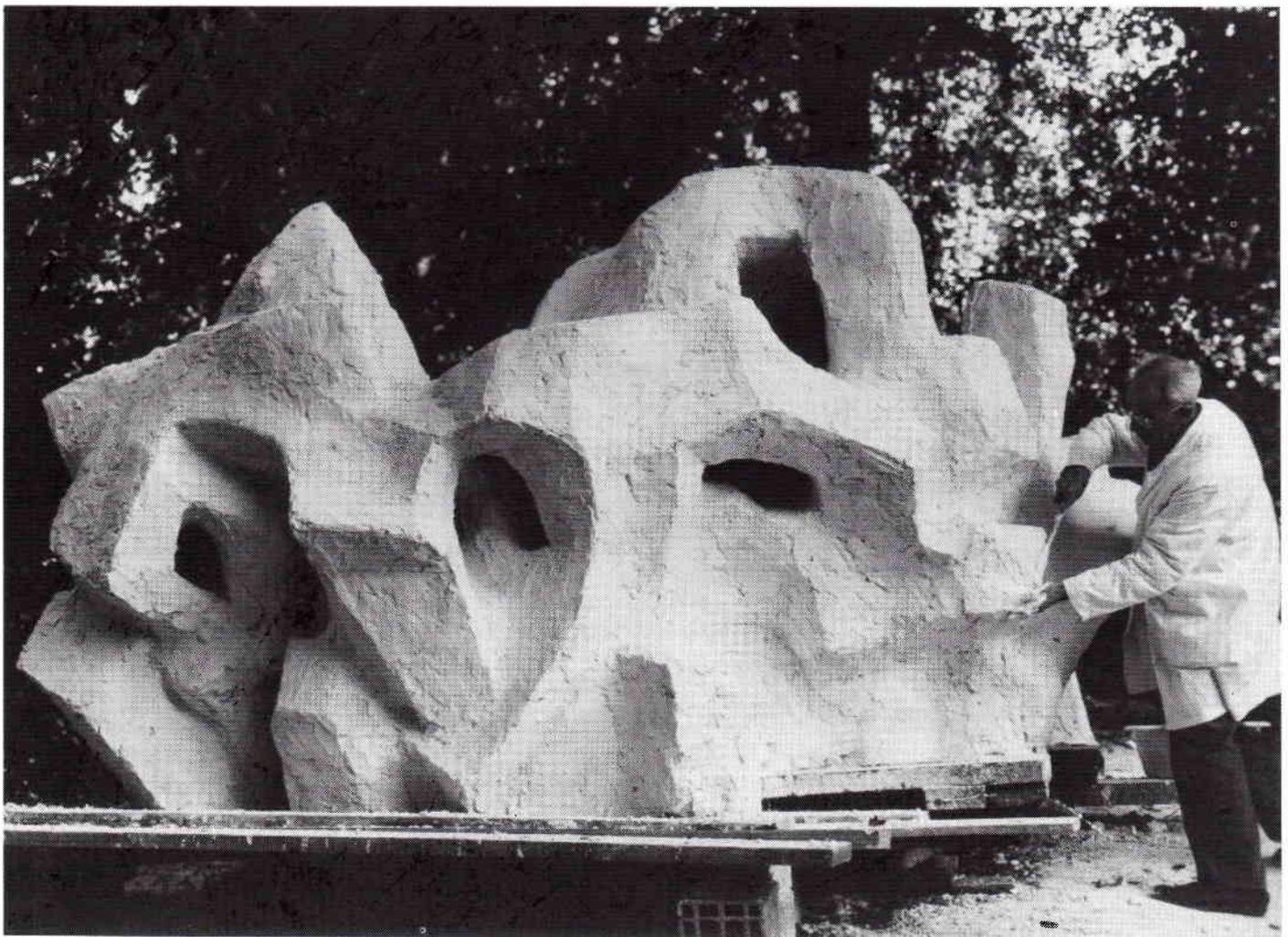
Nord, mais il aurait fallu en plus détruire des arbres centenaires. En la construisant à la limite inférieure Nord du terrain, on bénéficiait de l'orientation la meilleure, ainsi que d'excellentes conditions d'habitabilité. Le plan en "V" très obtus de la maison fut pensé de sorte qu'elle paraisse embrasser le jardin, que la nature se mêle à la vie de tous les jours. Pour favoriser cette interpénétration de l'intérieur avec l'extérieur, André BLOC a eu largement recours aux parois vitrées. A l'extrémité Est de la maison, l'atelier, clos sur toute sa hauteur par le verre, pouvait pleinement profiter de la lumière douce du matin. Quant aux pièces principales occupant le long côté Sud de l'habitation (entrée et salon au rez-de-chaussée ; chambres à l'étage), elles bénéficiaient d'un ensoleillement permanent. L'espace interne, dématérialisé par ces flots de lumière, fut élaboré avec un même souci de fluidité. A cet effet, BLOC, entre autre, dressa dans l'entrée un mur courbe, lequel canalisait habilement le regard jusqu'au salon. Cette recherche de continuité spatiale s'accompagna également d'une conquête ascensionnelle des lieux. Les escaliers de l'entrée ou de l'atelier, d'une densité immatérielle, par leur envolée dynamique laissaient croire à une très grande hauteur sous plafond. Ne négligeant aucun détail, BLOC tint aussi à dessiner ses propres meubles. Concourant à l'harmonie générale, leurs formes n'étaient pas uniquement pensées dans un but fonctionnel. Par exemple, la découpe libre du plateau de la table basse faisait écho à celle du plan mais aussi à celle d'un petit bassin situé dans le jardin.

Mais la maison de Meudon tire surtout son caractère exceptionnel des grandes fresques colorées qu'André BLOC élaborait pour le salon (au rez-de-chaussée) ainsi que pour la plus importante des chambres (au premier étage). En effet, les murs primitivement monochromes devinrent les supports de compositions abstraites. En traçant les grandes lignes de la composition à même la paroi, André BLOC procédait tout d'abord à ce qu'il appelait un "découpage coloré du mur". Puis, il s'attaquait à la répartition des couleurs. Savamment élaborées, les teintes fortes (jaunes et bleus vifs) étaient contrebalancées par des temps de repos (blancs, noirs, gris). Les deux compositions, délibérément simples pour être supportables, attestaient cette volonté de faire coïncider exactement les lignes de point de fuite de la pièce avec celles de la fresque. Prenant donc en compte l'espace réel, elles donnaient l'illusion de profondeur et ne se contentaient pas d'être de simples tableaux de chevalet agrandis. Cette polychromie efficace savait aussi se faire plus discrète. Ainsi, dans l'atelier, lieu de travail et de méditation, où le cadre ne devait pas risquer de distraire l'occupant,

BLOC s'était contenté de peindre juste la rampe de l'escalier en rouge. L'entrée, afin que le visiteur ne se sente pas visuellement agressé, fut soumise à la même sobriété d'exécution. BLOC, conformément à son idéal de synthèse des arts attachait beaucoup d'importance à l'intégration de la couleur dans l'architecture. Ce point était d'ailleurs l'une des priorités énoncée dans le manifeste du groupe « Espace » : "Nous préconisons un art où la couleur et la forme soient enfin indissolublement liées par leur qualité intrinsèque et architecturale dans une expression idéale de rapports et de proportions". La maison d'André BLOC, véritable "Poème à habiter", avec ses murs de verre, ses grandes fresques murales, son équilibre intérieur d'architecture et de coloration renouvelait magnifiquement le concept de "Machine à habiter" de LE CORBUSIER.

guerre, convaincu que le temps du rationalisme en architecture était révolu, il fut l'un des premiers à penser que les sculpteurs pouvaient apporter leur pierre à l'éclosion d'une expression architecturale nouvelle. Il entendait par ce biais créer un environnement meilleur, plus stimulant qui éveillerait ainsi la curiosité de l'homme actuel.

L'habitable que l'on peut apercevoir à travers les bosquets, dans les hauteurs du jardin est en fait le deuxième qu'exécuta André BLOC. Le premier, construit en plâtre s'écroula peu de temps après sa construction en 1962. Le deuxième, destiné à le remplacer, fut achevé en 1964 : il en reprenait les dimensions (10 x 15 x 3 m.) mais il fut bâti en un matériau plus durable, la brique. Son plan offre un schéma rectangulaire que définissent des murs aux contours très irréguliers, heurtés. A l'exté-



André BLOC, mettant la dernière main à la maquette de l'habitable (Photo en dépôt aux archives du Centre Georges Pompidou)

Les sculptures-architectures du jardin de Meudon, réalisées dans les années soixante, correspondirent à un nouveau moment de la vie d'André BLOC. Le groupe « Espace », n'ayant pas survécu aux conflits internes, disparut aux alentours de l'année 1956. Fort de cet échec, BLOC ne renonça pas pour autant à son idéal de synthèse des arts mais il l'envisagea sous un autre angle. Alarmé par la pauvreté d'inspiration des constructions de l'après-

rieur, l'habitable revêt la forme d'un monolithe totalement désarticulé. De l'enchevêtrement de volumes chaotiques et anguleux naissent de grandes masses cintrées, décrochées, que couronnent de grandes pointes. BLOC n'aurait pu articuler ces masses si audacieusement sans l'usage conjugué de la brique et du béton armé ; le petit module de la brique permet de créer des volumes complexes tandis que le béton autorise la pratique de grandes portées.

Ces possibilités sont largement exploitées à l'intérieur de l'édifice où d'un bout à l'autre du vaisseau s'entrecroisent des ogives fortement nervurées. Trois grands arcs doubleaux transversaux structurent l'ensemble, tandis que les parois murales les prolongeant, toutes convulsionnées, paraissent écrasées par le poids du recouvrement. Refusant l'idée d'espace fini, BLOC a ménagé dans la masse des niches sombres aux issues incertaines, ou au contraire, percé les voûtains de grandes trouées lumineuses. Cet univers paré d'accents plastiques forts n'est pas sans évoquer les nervures sous voûtes des mihrabs des mosquées de l'Afrique du Nord ou bien encore les arcs de la Crypte Colonia Güell de GAUDI qu'admirait profondément BLOC. L'habitacle est-il plus sculpture qu'architecture, ou inversement, plus architecture que sculpture ? Pour le sculpteur qu'était BLOC, il concrétise le passage du volume sculpté au volume construit. L'habitacle diffère en effet de l'objet sculpté par sa dimension à échelle réelle et par son espace interne praticable. Aussi sa lecture, à l'instar d'une architecture, se fait-elle dans l'espace-temps. Enfin, s'il ne prétend pas aux conditions réelles de l'habitation (dans la mesure où il ne tient pas compte des impératifs fonctionnels), l'habitacle est cependant confronté aux problèmes de constructions, de proportions, de relations entre l'espace interne et externe, propres à l'architecture. Bien qu'ici André BLOC ait oscillé entre vision sculpturale et logique structurelle, par l'usage de la brique, il témoigne d'une propension à atteindre un ordre plastique plus architecturé. Toutefois, le recouvrement de l'habitacle d'un enduit blanchâtre confère au volume construit l'apparence d'un volume sculpté. Fruit de ses recherches sculpturales, l'habitacle est aussi à envisager comme l'expression lyrique et monumentale de celles qu'il mena autour de la notion d'habitat.

Un peu plus haut dans le jardin, un an après l'édification du deuxième habitacle, André BLOC releva le défi en construisant une tour de 25 mètres de haut. Totalement désarticulée, cette tour présente une succession d'ouvertures béantes, de volumes gauchis, mis en porte-à-faux, se balançant dans le vide. Pour en gagner le sommet, les chemins proposés, multiples et pas toujours des plus fiables, sont une authentique invitation à l'effort : couloirs à ciel ouvert, escaliers, culs de sac s'imbriquent en réseaux labyrinthiques tandis que l'absence de garde-fou et le sol en déclive font perdre l'équilibre. Une première version de la tour réalisée en plâtre au 1/5 offrait ce même agencement de volumes expansifs et proliférants ; on peut aujourd'hui encore la contempler sous un auvent de fortune aménagé dans un coin de la propriété par André BLOC lui-même. La tour, par lui dite "de Meudon", est déconcertante car elle prend le contre-pied exact de ce que BLOC avait entrepris avec les habitacles : il ne cherche plus à donner une définition sculpturale à l'architecture mais l'inverse. Néanmoins cette construction, par ses dimensions, sa méthode d'édification, sa prise en compte de l'espace, se transforme d'objet à voir en espace à par-

courir, et prend définitivement ses distances avec la sculpture traditionnelle. Les caprices architecturaux du jardin de Meudon n'étaient pas destinés à la simple contemplation. Ils démontraient la possibilité d'une architecture naissant de l'agencement de formes libres, reliées à la nature, où seule la sensibilité de l'homme interviendrait.



Sculpture-habitacle « La tour »

(Photo en dépôt aux archives du Centre Georges Pompidou)

Ainsi, c'est dans la propriété de Meudon qu'a pris corps de la façon la plus complète et la plus cohérente l'idée fondamentale qui a dirigé la carrière d'André BLOC : l'intégration des arts, fondée sur l'idée d'une complémentarité harmonique de ceux-ci au sein d'un domaine spatial défini et organiquement cohérent. Elle résume également l'attitude qu'André BLOC adoptait devant le monde. D'une curiosité insatiable, il s'intéressait aux aspects multiples de la création, de l'expérimentation technique, de la bataille idéologique. Tel un artiste de la Renaissance, André BLOC s'était engagé à résoudre les problèmes de son temps et aspirait à l'homogénéité d'une ère nouvelle, une ère où l'urbanisme humaniste et les architectures seraient liées par l'intimité de leur connivence plastique.

Domitille d'ORGEVAL

# UNE JOURNEE DE PRINTEMPS AU HANGAR Y

Le mardi 26 mai 1998 à Meudon, une manifestation sur le patrimoine industriel, marquée par la présence de nombreux élus, hauts fonctionnaires et responsables industriels s'est déroulée aux abords du Hangar Y dans la proximité de l'hexagone de Chalais. Meudon était à l'honneur pour la présentation d'un ouvrage remarquable : "Cent ans de patrimoine industriel dans les Hauts-de-Seine 1860-1960", dans la collection Images du Patrimoine du service de l'inventaire général des monuments et des richesses artistiques de la France du ministère de la Culture. Textes d'Hélène JANTZEN, photos de Jean-Bernard VIALLES et cartographie de Pascal PISSOT.

Pourquoi Meudon ? Bien évidemment pour l'intérêt que présente du point de vue de la grande histoire et de l'histoire des techniques (tant constructive qu'aéronautique) le Hangar Y, plus ancien Hangar à dirigeables existant au monde et vestige de la galerie des machines de l'Exposition universelle de 1878. En quelque sorte une synthèse des objets de l'admiration que notre fin de XXème siècle porte aux œuvres de la fin du siècle précédent dont on a si longtemps vilipendé les mérites et les talents avant d'en admirer, (parfois de façon excessive) et seulement depuis environ 25 ans, les innombrables créations.

Personnellement comblé par la présence de cette cohorte de personnalités et la qualité des questions débattues, il me revenait en mémoire le long cheminement de ceux qui à des titres très divers tentent depuis plus de soixante ans de faire sortir de l'oubli l'ancien domaine royal de Meudon et cette grande perspective que les vicissitudes de l'histoire n'ont pas complètement effacés. Il m'est alors apparu que le Hangar Y était peut-être l'arbre qui cachait la forêt, sa contemplation conduisant à éluder le véritable enjeu que constitue la redécouverte de l'ancien domaine royal de Meudon et des installations aéronautiques de Chalais.

Pour rester dans l'histoire récente, il faut rappeler qu'avant la dernière guerre à l'initiative du ministre de l'Intérieur Albert SARRAUT et sous l'autorité de Raoul DAUTRY, l'architecte Henry PROST réalisa une étude de mise en valeur des vestiges des grands domaines royaux de la région parisienne. C'est en s'inspirant de cette étude que le parc de Chalais fit l'objet en 1952 d'un partage entre le secrétariat d'Etat aux Beaux-Arts et le ministère de l'Air : au ministère de l'Air, la partie Est contenant la grande Soufflerie et les anciens Ateliers du Colonel RENARD (à qui l'on doit le Hangar Y), aux Beaux-Arts la partie Ouest contenant le Hangar Y, c'est-à-dire, les terrains correspondant au passage dans la vallée de l'ancienne perspective établie au XVIIème siècle dont l'étang hexagonal marque le point bas.

En 1952 si l'on se souciait du Hangar Y c'était pour souhaiter la démolition de cette carcasse devenue inutile, les esprits étaient à peine plus conscients de son intérêt en 1978 lors de sa protection au titre des monuments historiques, d'aucun pensait alors qu'il serait ainsi plus aisé de le déplacer pour en débarrasser l'endroit. Il est aujourd'hui la star dont le rayonnement pourrait occulter d'autres erreurs. Le domaine de Chalais est un tout, c'est ce tout qui avait été attribué au Colonel RENARD après la guerre de 1870 pour y conduire ses expériences. Ce lieu est devenu un véritable conservatoire de l'histoire du plus léger et du plus lourd que l'air magistralement illustré par le Hangar Y qui a reçu le premier dirigeable et par la grande Soufflerie construite en 1935 pour des expériences en grandeur réelle.

La partition de 1952 totalement arbitraire et uniquement basée sur le faisceau optique de la grande perspective, a précipité dans l'oubli une entité historique de premier ordre. Quel que soit l'intérêt du Hangar Y, qu'aujourd'hui personne ne conteste, il n'est que l'un des éléments d'un ensemble unique pour l'histoire de la conquête de l'air.

La partie Est résultant de la partition de 1952 est actuellement affectée à l'ONERA. Des rumeurs insistantes sur le départ de cette institution, qui libérerait ainsi de vastes terrains, conduisent à s'interroger sur l'avenir de ces espaces.

Meudon a déjà perdu le musée de l'Air dont la présence ici n'était pas fortuite mais solidement liée à l'histoire et ce, depuis la révolution. Ne perdons pas la mémoire d'une épopée dont les créations vont bien au-delà de nos frontières. Il faut protéger au titre des monuments historiques la grande Soufflerie et ce qui subsiste des installations du Colonel Renard et réunir en cette fin de siècle ce qu'une vision restreinte du patrimoine national a divisé en 1952 et ce d'autant plus que cet ensemble correspond également aux anciens jardins bas du château de Meudon.

Il est, aussi, des hasards heureux : les éléments qui subsistent de la grande perspective du XVIIème siècle et du parc aéronautique de Chalais existent sans se gêner. Les vestiges de ces témoins de la grandeur royale et de la naissance de l'aéronautique sont établis sur deux axes perpendiculaires qui se croisent dans l'agreste clairière de l'étang hexagonal sans que les constructions des ingénieurs n'entachent en rien le talent des paysagistes de Louis XIV. C'est notre responsabilité de sauver et mettre en valeur ce legs des grandes phases d'une histoire moins locale que nationale, voire mondiale !

Michel JANTZEN

# CARRIÈRES DE CRAIE DE MEUDON

## LES CARRIÈRES DES MONTALET

Si l'on parle beaucoup des carrières souterraines de craie de Meudon, peu de gens les connaissent car elles ne sont pas ouvertes à la visite. De nombreuses photographies ont cependant rendu familière la beauté des carrières ARNAUDET et plusieurs études leur ont été consacrées dans les actes du deuxième symposium international sur les carrières (DMI édition 1991).

Il n'en va pas de même des deux autres groupes d'exploitations que l'on a coutume de réunir sous le nom de carrières des MONTALET et carrières RENAULT.

### I - ÉPOQUES DE MISE EN EXPLOITATION

Si l'on sait que très tôt, ici ou là, s'ouvrit au bas de Meudon, et pour des besoins artisanaux très limités, quelque petite exploitation de blanc, l'ouverture des premiers cavages des MONTALET est contemporaine de l'aménagement de la route des Gardes par SERVIEN (milieu du 17ème siècle). La voie, qui ne portera ce nom qu'à la fin du siècle, remplacera, de la ferme des Moulineaux à l'angle de l'enclos des Capucins, une partie de l'ancien chemin du Val de Gally. Ce chemin utilisé par le ministre pour se rendre du château à l'embarcadère de Meudon fut creusé, redressé, afin de le rendre plus viable et des assises de craie furent mises à jour dans un terrain qui, jusque là, n'était que viticole.

Les carrières de la VERRERIE, qu'on appellera un jour carrières RENAULT (de part et d'autre du chemin des Buttes, alias rue Henri SAVIGNAC), semblent n'avoir connu un début d'exploitation, pour la craie, qu'à la fin du 18ème siècle (la pierre, dans ce secteur, était exploitée depuis longtemps). Sous le nom de « MANUFACTURE DE BLANC DE MEUDON », ces carrières eurent leur heure de gloire quand leur propriétaire, Emile de GIRARDIN, publiciste et homme politique, chargea l'un de ses amis en 1876 « de les doter d'un outillage nouveau pouvant assurer une fabrication puissante et rapide et lutter sur les marchés étrangers ». C'était l'époque où il devenait à la mode de parler de « manufactures », où les grandes revues se faisaient l'écho des progrès de l'industrie. Cette usine attira l'attention du monde industriel.

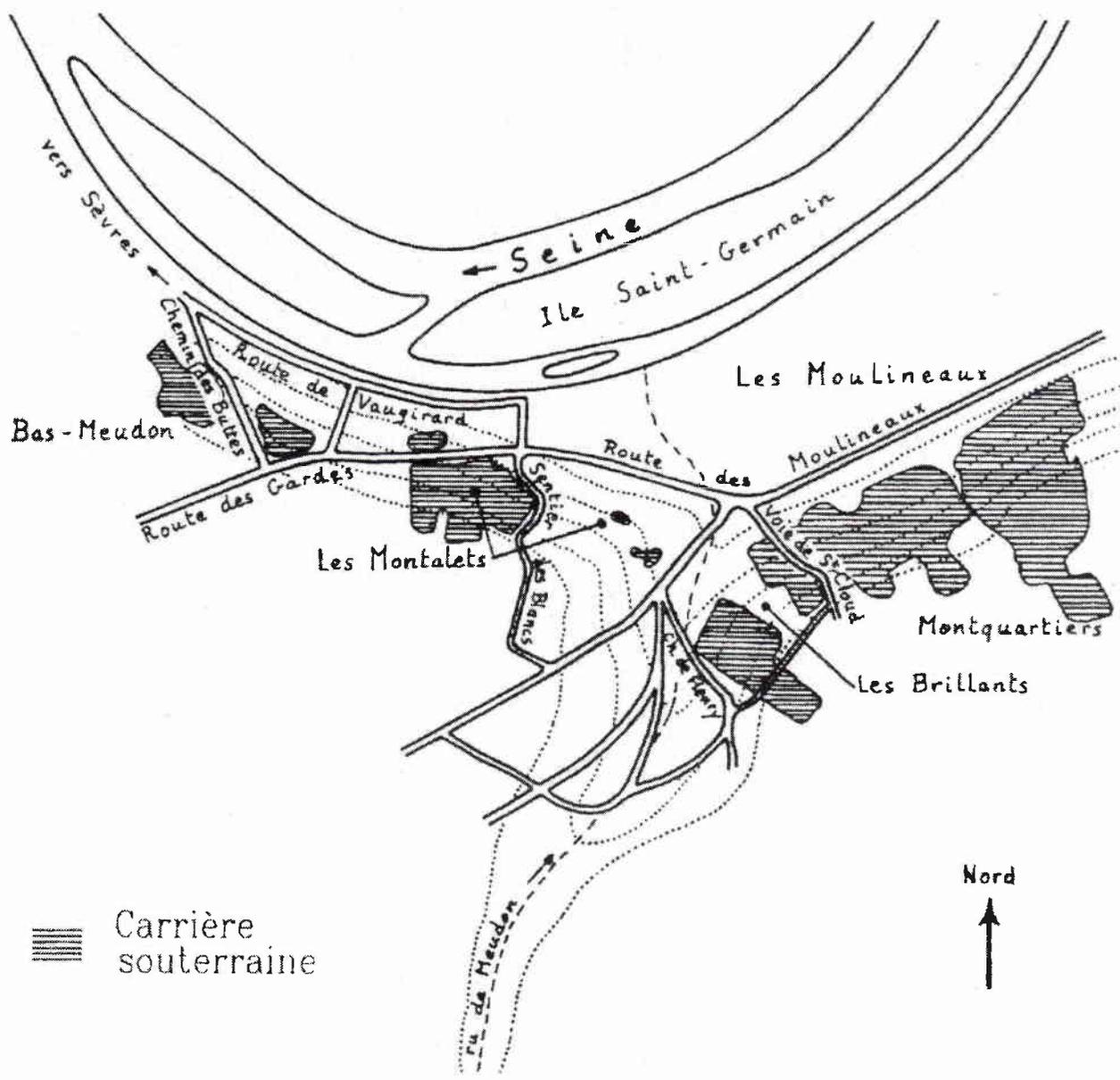
Les premières carrières ouvertes par Louis MALSAC, rue de Fleury (alias rue du Docteur ARNAUDET), dans un quartier jusqu'alors dévolu aux blanchisseries, ne datent que de 1872. Pour ce

blanquetier, qui venait des Montalets, ce fut un nouveau départ, comme on le verra plus loin. Son entreprise révéla l'existence d'une importante masse de craie inexploitée ce qui amena un deuxième publiciste parisien, Gustave MARLAND, stimulé par le renom de l'usine du premier, à créer, lui aussi, une « usine-modèle ». Il acquit, dès 1880, les terrains nécessaires en amont de la carrière MALSAC, réunit d'importants capitaux et, très vite, furent réalisés des bâtiments d'exploitation (toujours en place au 11 rue du Docteur ARNAUDET) et une première tranche de carrières. Cette hâte causa sa perte car divers procès intentés contre lui, par des voisins notamment, l'accablèrent à la fermeture de l'usine et à la faillite. Reprise et développée par Eugène DEMARNE, cette carrière est celle que la photographie a contribué à faire connaître. Elle doit sa perfection à une masse de craie vierge et homogène, à des moyens financiers importants lors de sa mise en œuvre, à des techniques de plus en plus performantes, à une réglementation devenue très contraignante de l'Inspection des Carrières.

### II - LES CARRIÈRES DES MONTALET

Leur histoire est en parfait contraste avec celle des carrières ARNAUDET et le rapprochement est très instructif. Dès la fin du 17ème siècle de petites exploitations perforent la base de la côte à partir de la route des Gardes. Menées sans plan ni rigueur, elles se juxtaposent, se chevauchent, se succèdent, obligeant les nouveaux venus à contourner les vides, à s'infiltrer dans les masses de craie encore existantes. Besoins et moyens sont réduits. Cette exploitation, assez anarchique, peut donc se poursuivre jusqu'au milieu du 19ème siècle. Face à la technicité des carrières MARLAND-DEMARNE, elle révèle un artisanat industriel où l'homme est sans cesse confronté aux responsabilités, décisions et dangers.

Un plan retrouvé aux Archives départementales des Yvelines (UO 246/181), daté de 1872, permet de visualiser cet état de choses. Réalisé par des experts à la suite d'un procès intenté par un propriétaire victime d'un dégât des eaux, il évoque les aléas de ces exploitations artisanales. Ce plan, qui figure dans les pages 9 à 11, est accompagné, en page 12, d'un extrait de la carte émanant de l'Inspection Générale des Carrières sur laquelle ont été reportés les principaux points et lignes de rupture relevés par les anciens experts ainsi que les nouvelles voies (ceci afin d'en faciliter la lecture).



Localisation des carrières de craie de Meudon et des environs (Robert CHARDON, 1991)

**III - RÉSUMÉ DE L'EXPERTISE, PRÉSENTATION DES FAITS**

A main gauche, en montant la route des Gardes (1)<sup>1</sup>, en 1868, se présentaient trois carrières de blanc. La première, désaffectée, appartenait à un sieur BOURET (2), fabricant de malt, qui en utilisait les galeries comme caves de son exploitation. La deuxième et la troisième, en activité, appartenaient respectivement aux sieurs PODEVIN (3) et MALSAC (4).

Comme c'était alors la coutume, l'exploitation du sous-sol pouvait se poursuivre sous des sols appartenant à des propriétaires autres que l'exploitant des carrières, suivant certaines conventions passées entre eux.

C'est ainsi que, dans la nuit du 24 au 25 juillet 1868, un fontis « considérable » (5) (il atteindra par la suite 17 mètres de long et 50 mètres de profondeur) se déclara dans le jardin de la propriété de Monsieur NUNES (6), située rue de la Station (7) (actuelle rue Alexandre GUILMANT) et au-dessus de la carrière MALSAC.

Immédiatement les eaux des puits voisins et des sources de l'établissement hydrothérapique de Bellevue disparurent et s'écoulèrent à grands flots dans cette carrière. Monsieur MALSAC établit un barrage de 4 mètres de hauteur (8) dans la galerie envahie, laissant juste à la base deux orifices pour le passage des eaux.

<sup>1</sup> voir plan pages 9 à 11



Boumarchand.

M. Podevin

M. Demarne

M. Picard.

M. Renard.

M. Demarne

M. Mohedin.

M. Pelevin

M. Leuise

Chemin

M. Guenée

M. Pichet

M. de Bally.

M. Arnould

V. Sino.

Bldevin 3

10

M. Renard  
M. Vines  
M. Samier  
M. Heuad

M. Podevin

8

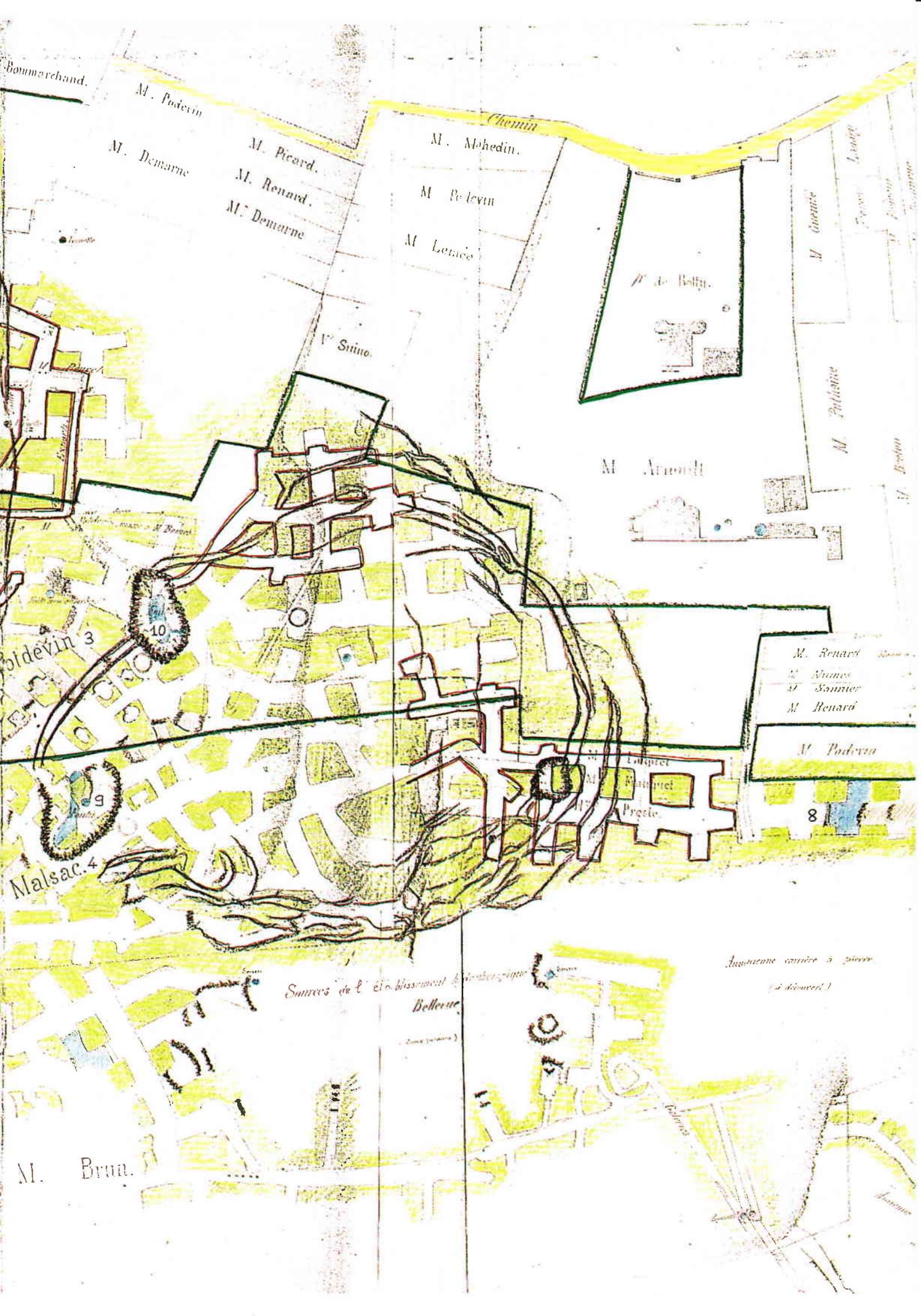
Malsac. 4

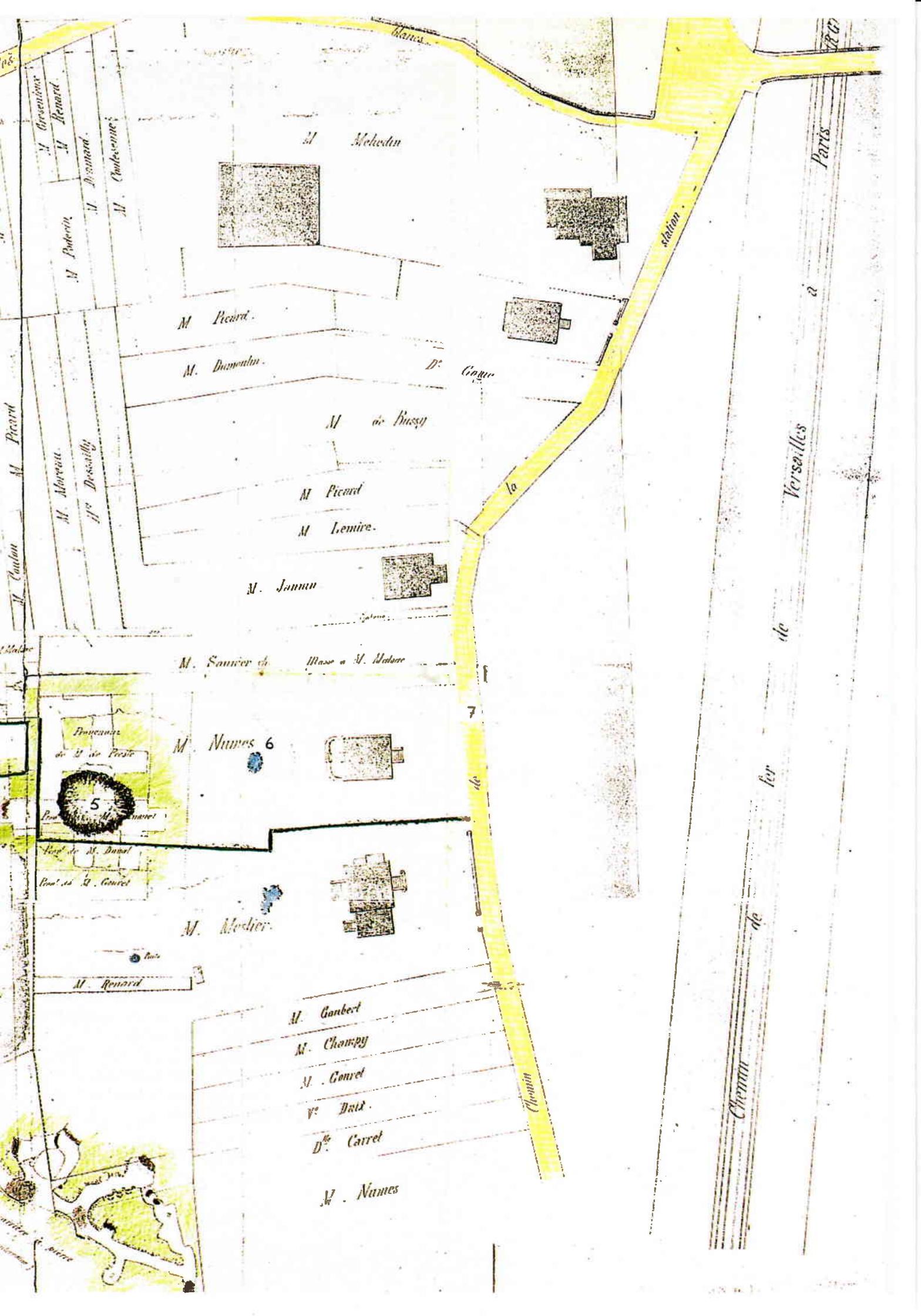
M. L'Espece  
M. Raimet  
M. Presie

Sources de l'établissement hydrothermique  
Belleme

Académie ouverte à pierre  
(à dévotion)

M. Bruu.





Paris

Versailles

fer

Chemins

station

la

7

de

Chemin

M. Mehestin

M. Picard

M. Diamant

D. Coque

M. de Bussy

M. Picard

M. Lemire

M. Jannu

M. Saucier de Masse à M. Malzac

M. Naves 6

M. Mecher

M. Renard

M. Gaubert

M. Charpy

M. Couret

V. Dait

D. Carret

M. Naves

M. Grosvenor  
M. Renard  
M. Dubouché

M. Potevin

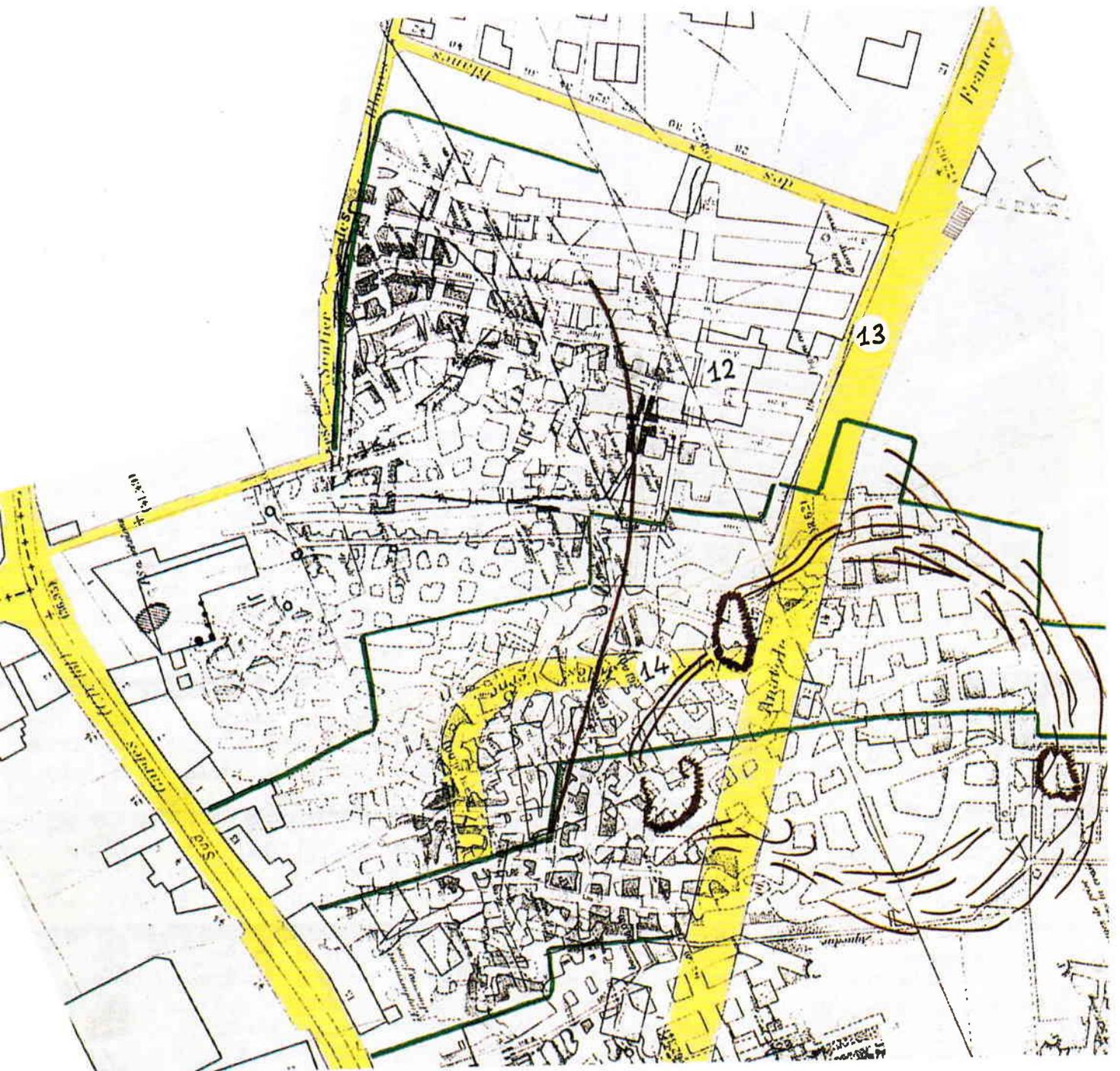
M. Marou  
M. Descaillie

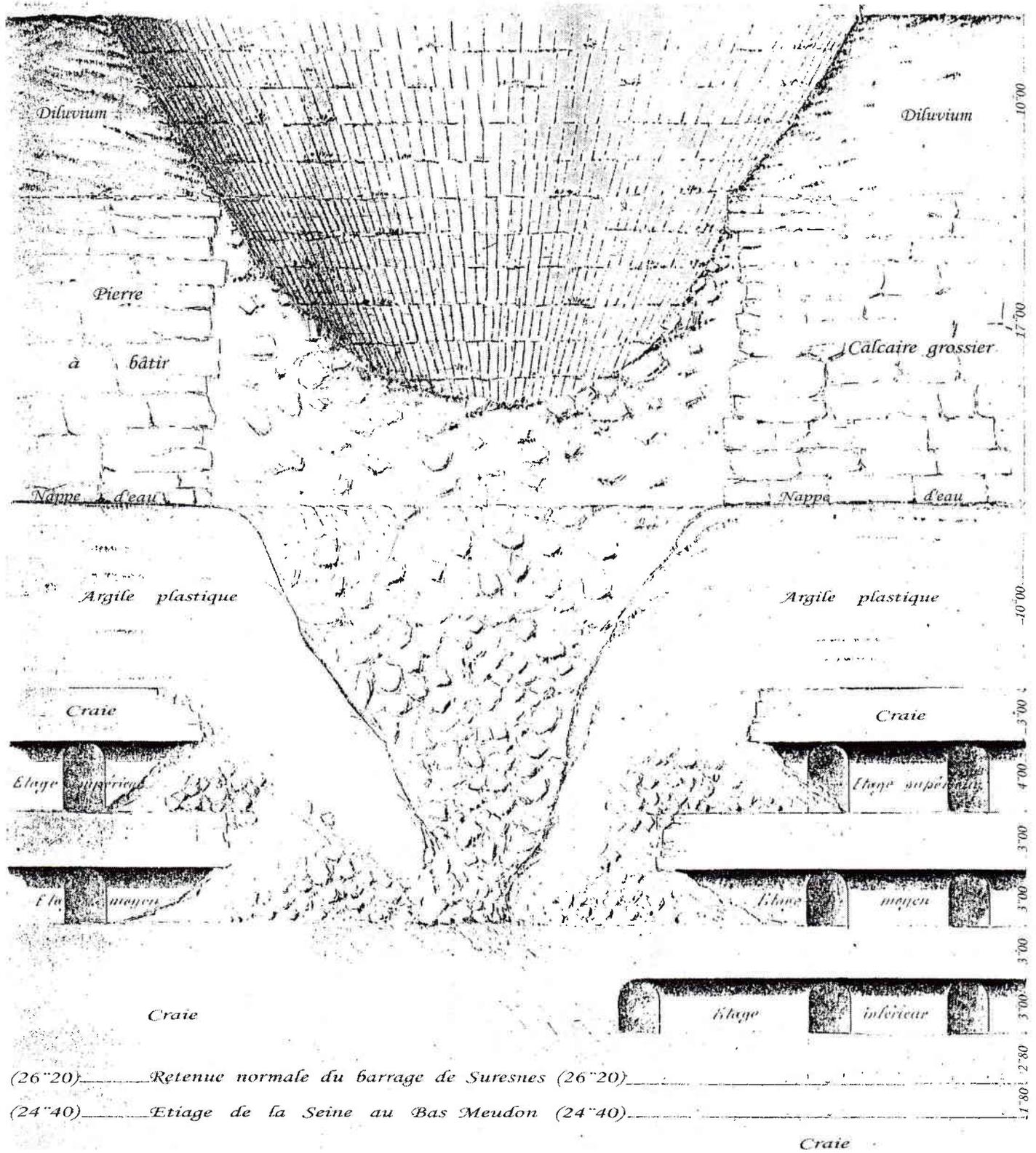
Propriété  
de M. de Peste

Prop. de M. Danet

Prop. de M. Couret

Propriété  
de M. de Peste





Coupe verticale du « grand fontis » figurant sous le numéro (5) du plan

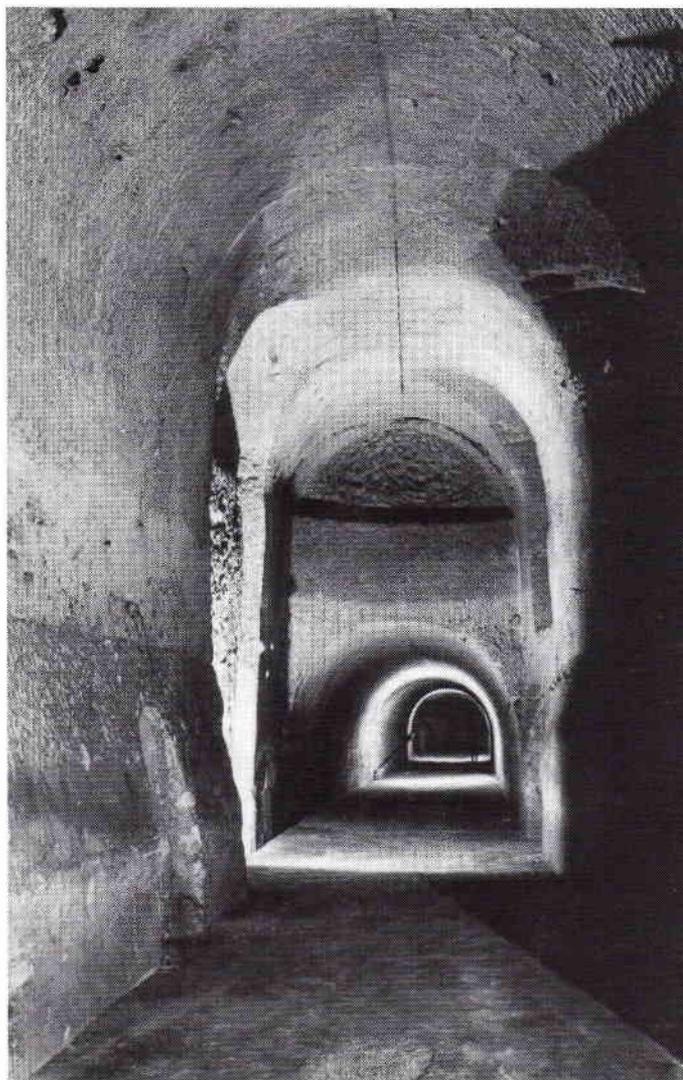
Quinze jours plus tard, le 10 août 1868, les eaux qui s'étaient accumulées derrière ce barrage et avaient infiltré la masse crayeuse, produisaient de nouveaux éboulements : le terrain s'effondra au-dessus des carrières MALSAC et PODEVIN y ouvrant de larges et profondes crevasses et deux grands fontis (9) (10). Au-dessus des glaises qui les comblèrent partiellement apparurent des amas d'eaux qu'il fallut évacuer par des moyens appropriés mais les eaux continuèrent à s'écouler dans la carrière de Monsieur MALSAC à raison de 100 m<sup>3</sup> par 24 heures (elles en avaient atteint 300 dans les débuts).

En raison de la double pente du sud au nord et d'ouest en est, le 3 février 1869, la carrière BOURET, située en contrebas, se trouvait inondée à son tour. Sans pouvoir préjuger de la cause première des éboulements, les experts insistèrent sur les mauvaises conditions d'exploitation des crayères MALSAC et PODEVIN : vides inconsidérés (trop grande hauteur et largeur des galeries et carrefours), faiblesse des piliers (dont certains minés par des "trous à blanc"), épaisseur insuffisante des ciels de carrière, le tout dans une masse peu homogène et ébranlée par des accidents antérieurs.

La carrière BOURET avait été apparemment mieux conduite. Elle avait cependant, dans sa partie aval, connu anciennement des éboulements très importants qui motivèrent le bourrage des vides. De l'aveu même de son propriétaire « *de ces parties inconnues (11), fouillées et ébranlées depuis longtemps, il ne restait pas de plans certains* ». Sa partie amont était traversée par une faille ou filière venant des carrières voisines et était située en contrebas des deux grands fontis précédemment envahis par les eaux.

Quelle fut l'issue du procès ? De longues recherches dans les archives judiciaires permettraient peut-être de le découvrir. Dans les faits, des puits absorbants et des galeries d'évacuation d'eaux furent construits dans la partie basse des carrières BOURET. Quant à Monsieur MALSAC, il put, grâce à l'aide de son beau-père, Monsieur MIMARD, ancien maréchal-ferrant, reporter son activité dans la rue de Fleury (alias rue du Docteur ARNAUDET), comme il a été dit plus haut, à l'emplacement d'une blanchisserie incendiée en 1871. Rendu fort circonspect et surveillé de près par l'Inspection des Carrières, il mena sa nouvelle exploitation avec beaucoup de rigueur.

Monsieur BOURET, fortune faite, édifia en 1887, sur la partie haute de son terrain, la maison d'habitation (12)<sup>2</sup>, de style néogothique, généralement



Changement de type d'exploitation : galeries basses, en plein cintre, au second plan (cliché Alain GALOYER)

appelée à tort « Château des Montalets ». Elle ne figure pas, bien entendu, sur le plan de 1872, pas plus que les longues galeries parallèles sous-jacentes. Beaucoup moins hautes que les autres (voir photo ci-dessus), ne présentant pas de « piliers tournés », celles-ci diffèrent sensiblement du reste de l'exploitation. Quelle était leur destination ? Sont-elles antérieures ou postérieures à la construction de l'immeuble ? Cela reste à découvrir.

Une grande partie de la propriété de Monsieur BOURET est incluse dans la Z.A.C. (zone d'aménagement concerté) des Montalets. Elle jouxte des terrains où, en 1987-1988, se sont produits de nouveaux phénomènes de déséquilibre qui obligèrent propriétaires et copropriétaires des immeubles à de coûteux travaux de confortation. Le caractère éminemment sensible de cette zone est donc, bien évidemment, à prendre en compte dans tout projet d'aménagement de ce secteur.

Marie-Thérèse HERLEDAN

<sup>2</sup> voir en page 12 le plan de l'Inspection générale des Carrières sur lequel figurent les nouvelles voies (boulevard Anatole France (13) et rue Jules Verne (14))

# AVIS SUR LE PLAN D'AMENAGEMENT DE ZONE DE LA Z.A.C. DES MONTALET

A l'occasion de l'enquête publique sur le plan d'aménagement de zone de la zone d'aménagement concerté des Montalets, une délégation du Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon a été invitée par Monsieur le Maire de Meudon en vue de lui faire part de ses suggestions.

Le Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon considère que l'aménagement du secteur des Montalets représente une occasion historique de remodelage d'un quartier de la ville de Meudon, du fait de la surface rendue disponible et de sa situation aux portes de la cité ; aussi, le Comité de Sauvegarde des Sites attache-t-il la plus grande importance à son intégration dans l'urbanisme spécifique de Meudon : caractère provincial et verdoyant, respect de la trame urbaine héritée de l'histoire, harmonie avec le site.

La libération des terrains industriels doit permettre de conserver à ce quartier ses pentes originelles, en évitant que les hauteurs des immeubles ne viennent fermer les vues depuis les coteaux vers la Seine et depuis la vallée vers les collines. Aussi, le Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon approuve-t-il le principe d'implanter les constructions les plus hautes le long de l'avenue de Verdun en face de celles d'Issy-les-Moulineaux notamment à proximité du carrefour de la Ferme et de limiter fortement la hauteur des immeubles sur les flancs du coteau des Montalets.

Au débouché du Val d'Arthelon, seul axe structurant naturel de Meudon, la création d'un **nouvel axe sud-est/nord-ouest** permettrait de réaliser le lien indispensable entre la ville et l'un de ses quartiers excentré par la géographie (caractère abrupt des coteaux) et par l'histoire (les Moulineaux ont "hérité" de la totalité du terrain des Chartreux).

La possibilité de créer cet axe est une chance historique pour Meudon, à la fois pour se restructurer, en reliant enfin le quartier du Bas-Meudon au centre ville et à la colline Rodin, et pour ouvrir la ville sur la Seine. Les deux extrémités de cet axe pourraient constituer des centres d'animation urbains : d'une part, le pied de la colline de Rodin sous le musée (monument historique), à l'entrée des carrières classées (hors de l'agitation automobile du carrefour de la Ferme), d'autre part, les bords de Seine, près de la Maison Huvé (monument historique), à proximité du tramway.

Le Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon demande que la voie à circulations douces, prévue en pied de coteau, soit prolongée jusqu'au carrefour de l'avenue de Verdun, de la route des Gardes et de la rue de Vaugirard afin de relier Rodin à la route des Gardes et de faciliter l'accès à la gare de Meudon-sur-Seine ; ce cheminement devra s'insérer « dans le cadre du parcours des coteaux et des bords de Seine prôné par le SDRIF et le schéma directeur du Val-de-Seine ».

## 1 - Le Parc des Montalets, le château et les carrières.

Le parc du "Château" des Montalets constitue le seul espace vert important du secteur d'un seul tenant et planté d'arbres anciens de haute tige. Ce parc, devenu propriété municipale, est « un élément essentiel du parcours des coteaux » défini par la Charte des paysages du Val-de-Seine et « qu'il convient de valoriser ». Le Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon demande que ce parc soit **conservé dans son intégralité** ; postérieurement, il devrait faire l'objet d'une inscription en espace boisé classé à conserver dans le prochain plan d'occupation des sols.

Le Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon se félicite que soit reconnu l'intérêt de conserver ce bâtiment de grande qualité architecturale et en excellent état. Il suggère qu'il soit affecté à des équipements publics destinés en priorité aux habitants du quartier, par exemple pour reloger le mini-club et l'école de danse actuellement installés sur le terrain du groupe scolaire. L'implantation d'un parking, sans destruction importante d'espaces verts, est indispensable à une utilisation publique de ce bâtiment.

Le Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon émet les plus expresses réserves sur le dessin figurant à l'exposition, qui dénaturerait définitivement l'équilibre architectural du « Château » des Montalets.

La quasi-totalité du parc est implantée sur des carrières de craie datant du siècle dernier. En 1868 et 1869, des effondrements ont bouleversé la partie nord-ouest du sous-sol de ce parc et des terrains attenants à l'ouest, provoquant d'importants fontis en amont. Les galeries creusées après ces effondrements, en respectant une stricte réglementation de l'Inspection Générale des Carrières, sont encore dans un excellent état de conservation. Le Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon se félicite que le projet d'aménagement prévoit, comme le préconise le Préfet des Hauts-de-Seine,

la conservation d'une cavité en forme de manège et des bassins de décantation qui sont caractéristiques de l'histoire des exploitations des carrières de Meudon.

## 2 - Le groupe scolaire

Pour tenir compte du souhait des parents d'élèves et des enseignants de disposer d'un bâtiment moderne bien adapté aux méthodes actuelles d'enseignement et facile d'accès, le Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon recommande la construction des bâtiments scolaires neufs sur la partie nord de l'actuel terrain de l'école et sur la partie basse du parc en englobant le sentier des Blancs.

Cette solution, tout en dégagant un large espace vers l'avenue de Verdun, éviterait de construire sur un site très pentu, avec une seule façade orientée au nord, au dessus de carrières ; elle permettrait de conserver une plus grande superficie du parc dont pourraient jouir enfants et adultes. Les salles de classe pourraient être orientées vers le sud, c'est-à-dire le soleil et le parc.

## 3 - La constructibilité

Le Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon demande que la constructibilité sur les trois terrains de Chausson, Maco-Meudon et du groupe scolaire soit au maximum de 56500 m<sup>2</sup> SHON. Cette valeur, correspondant au COS local, ne saurait être dépassée si l'on veut que ce projet s'intègre à l'urbanisme de Meudon.

## 4 - Transports en commun

Le Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon demande de réserver des emprises pour des parcs de stationnement facilitant aux Meudonnais l'utilisation des transports en commun actuels et futurs.

## 5 - Circulation et stationnement

Les difficultés rencontrées dans ce secteur proviennent essentiellement des carrefours eux-mêmes relativement nombreux. Ce constat, vécu quotidiennement, confirme ce qui est aujourd'hui bien connu : **la capacité et la fluidité d'écoulement d'une voie dépend plus du traitement des carrefours que de la largeur de la voie elle-même.**

De même, la mise à 4 voies plus une voie de desserte de l'avenue de Verdun sera une source de nuisances importantes. Ces larges chaussées, au lieu d'améliorer la desserte locale, risquent de capter de nouveaux flux, incitant par exemple des automobilistes à emprunter l'avenue de Verdun et la route des Gardes pour rejoindre la N118 au carrefour des Bruyères ou se rendre à Chaville et Versailles, traversant ainsi de part en part une zone résidentielle.

Le Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon considère qu'une large voie peut être envisagée, à condition de prévoir de larges trottoirs plantés d'arbres et de limiter la circulation à deux voies, tout en orientant l'essentiel de la circulation de transit sur la VRGS (Voie Rive Gauche de la Seine) qui, jouant pleinement son rôle de voie de transit rapide, serait enterrée.

Le Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon demande que soit effectuée **une nouvelle étude de circulation concernant l'ensemble de la partie nord de Meudon en liaison avec les communes limitrophes et le Département des Hauts-de-Seine.**

Le Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon exprime les plus grandes réserves sur la création d'une voie nouvelle qui risque d'être une source d'importantes nuisances pour les riverains de cette voie et pour les résidents des immeubles au carrefour de la rue des Montalets et de la rue de Paris.

## CONCLUSION

Le Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon réitère son accord sur la nécessité d'aménager le secteur des Montalets à la suite du départ des usines de Chausson et de Maco-Meudon.

Il demande en particulier une meilleure implantation de l'école, l'utilisation du « château » pour un équipement public, la conservation du parc du « château » et une nette diminution de la densité envisagée des constructions.

Meudon, le 23 juin 1998

# NOUVELLES BRÈVES

## Election d'un nouveau Bureau

Le mandat du Bureau en exercice depuis mai 1995 prenait fin en mai 1998. L'ordre du jour du Conseil d'administration du 26 mai appelait donc tout naturellement l'élection d'un nouveau Bureau. Un appel de candidatures ayant été lancé en temps utile, à côté d'une majorité d'administrateurs demandant le renouvellement de leur mandat au Bureau, l'un des vice-présidents Claude POILEVEY et le secrétaire général Jean REINACH avaient fait connaître leur souhait de cesser leurs fonctions au sein du Bureau, ce qui avaient suscité les candidatures de Pierre SABATIER et de Michel RIOTTOT respectivement pour chacun de ces postes. Simone MULOT, chargée de mission représentant les délégués de quartier, avait exprimé le désir d'être remplacée et, pour ce faire, avait proposé le nom de Gabriel GUIBERT.

En présence de ces données, le vote à bulletins secrets a donné les résultats suivants : sur 29 présents ou représentés :

*Président :*

Gérard ADER (25 voix)

*Vice-président délégué :*

Daniel SOREAU (23 voix)

*Vice-présidents :*

Henri BEGUE (29 voix)

Benoit COSSE (26 voix)

Pierre SABATIER (25 voix)

*Secrétaire général :*

Michel RIOTTOT (29 voix)

*Secrétaire général-adjoint :*

Patrick MONTAMBAULT (26 voix)

*Trésorier :*

Claude RICHEZ (29 voix)

*Trésorier adjoint :*

Gabriel GUIBERT (29 voix)

*Rédacteur en chef :*

Paulette GAYRAL (29 voix)

*Rédacteur adjoint :*

Marie-Thérèse HERLEDAN (29 voix)

*Chargé de mission :*

Henri CLOUZEAU (29 voix).

En outre, Gabriel GUIBERT a été désigné à l'unanimité comme responsable des délégués de quartier.

Au nom du Conseil d'administration, le président a chaleureusement remercié les administrateurs dont les fonctions, au sein du Bureau, venaient de prendre fin.

## Le rallye pédestre interassociations du 17 mai : « A la découverte de Meudon par les sentiers »

Organisé conjointement par notre Comité et deux autres associations meudonnaises « Meudon-AVF-Accueil » et « Vivre à Meudon » auxquelles s'ajoutait « Espaces », le rallye connut un franc succès avec ses 320 participants dont une centaine d'enfants et adolescents. Dès 14h30, après avoir retiré dans le parc de l'institution Saint-Georges aimablement mis à la disposition des organisateurs, le document qui devait les guider dans l'un ou l'autre des deux itinéraires qui étaient offerts à leur choix, selon leur aptitude à une marche de 3 heures ou de 2 heures, ils s'élançaient pour mettre à l'épreuve leur perspicacité et leur connaissance de Meudon et de son histoire afin de répondre au questionnaire qu'ils devaient rendre au retour, avant 18 heures, au jury installé sous les ombrages de quelques-uns des grands arbres du parc.

Rien n'avait été laissé au hasard par les organisateurs de cette journée qui s'étaient dépensés sans compter, non seulement le matin même mais depuis longtemps déjà. Il avait fallu en effet prévoir les itinéraires permettant de découvrir, non seulement des sentiers peu connus et les berges meudonnaises de la Seine, mais aussi quatre domaines privés protégés au titre des Monuments historiques et spécialement ouverts pour la circonstance grâce à l'obligeance de leurs propriétaires, imaginer les indications nécessaires et juste suffisantes qui devaient permettre leur parcours, doser la difficulté des questions et mettre le tout à l'épreuve, sur le terrain, pour en vérifier la validité à l'égard des participants.

Il avait fallu prévoir aussi l'accueil au retour ; pour cela, les services municipaux avaient bien voulu prêter leur concours en dressant une grande tente où les concurrents pouvaient trouver de quoi se restaurer et se désaltérer et, bien sûr, auraient pu attendre les résultats à l'abri, en cas de mauvais temps. Sur ce dernier point, la tente se révéla inutile et chacun en fut ravi car dès le matin, les conditions climatiques idéales se trouvaient réunies : ciel sans nuages, soleil brillant aux ardeurs modérées par un léger vent de nord-est ; elles firent de cette journée l'une des plus parfaites et des plus rares d'un printemps en Ile-de-France. Faute de jouer le rôle de refuge, la tente connut un certain succès en attirant de nombreux admirateurs de photographies de grande qualité sur le patrimoine meudonnais ; elle permit aussi de présenter une riche documentation montrant les activités des quatre associations participantes.

Les organisateurs avaient eu aussi la lourde tâche de solliciter des donateurs pour réunir tous les prix qui furent distribués vers 19 heures, lorsque fut proclamé le palmarès. Toutes les équipes, performantes à quelques nuances près, reçurent des récompenses, c'est dire la générosité des commerçants de notre ville et aussi de la municipalité dont plusieurs représentants honoraient de leur présence cette remise des prix et se plaisaient à souligner le succès de cette journée dont ils souhaitaient le renouvellement, une autre année.

Bravo donc à tous ceux qui, d'une manière ou d'une autre, organisateurs et participants, ont contribué à la réussite de cette manifestation ; pour les premiers, leur meilleure récompense fut certainement le contentement qui pouvait se lire sur les visages à l'issue de cette après-midi de plein air et de détente passée en famille à la découverte d'un large secteur de Meudon.

### **Achèvement de l'inventaire général des monuments et richesses artistiques des Hauts-de-Seine**

Nos lecteurs ont été informés à plusieurs reprises de l'élaboration de cet inventaire pour notre commune ; elle s'inscrivait en fait dans le cadre d'une convention passée entre le Conseil général des Hauts-de-Seine et le Service de l'inventaire de la Direction régionale des Affaires Culturelles (D.R.A.C.) de l'Île-de-France, convention dont la finalité était de dresser cet inventaire du patrimoine pour l'ensemble des communes du département. Dix années d'enquêtes parfois accompagnées et favorisées par des associations comme ce fut le cas pour le Comité de Sauvegarde des Sites à Meudon, une exploitation compétente et minutieuse des données recueillies sur le terrain, ont permis au Service du Patrimoine de faire des Hauts-de-Seine le premier département de France qui, en 1998, ait achevé son inventaire patrimonial.

L'événement a été marqué par une cérémonie qui s'est déroulée le 8 juin dernier à 11 heures à l'Hôtel du département en présence de Messieurs Charles PASQUA, Ministre d'Etat, président du Conseil général des Hauts-de-Seine, Jean-Pierre RICHER, préfet des Hauts-de-Seine, Roger PREVOT, premier vice-président du Conseil général, Alain VAN DER MALIERE, Directeur régional des Affaires Culturelles de l'Île-de-France. Dans leurs allocutions, les trois premières personnalités que nous venons de citer ont souligné l'importance et l'intérêt du travail accompli ; elles ont adressé leurs compliments et leurs remerciements à tous ceux qui en ont été les artisans.

L'objectif de la manifestation était la consécration de l'achèvement de l'inventaire par la remise à chacun des représentants des communes du département d'un dossier contenant les microfiches qui reproduisaient la documentation complète relative au patrimoine de sa commune. C'est ainsi que Monsieur Bertrand SABOT,

maire-adjoint chargé des affaires culturelles, reçut, comme ses homologues, une boîte cartonnée renfermant notamment 20 planches-diapositives dans lesquelles, à raison de 98 pages de textes, photographies ou plans pour chacune, toute la documentation se rapportant aux 173 éléments retenus à l'Inventaire pour notre commune, pourra être restituée aux lecteurs qui viendront la consulter au Musée d'art et d'histoire où elle sera à leur disposition, dès septembre prochain. Outre les microfiches, le document, en dépôt sous le contrôle de la mairie, contient un certain nombre de feuillets mobiles où sont imprimés des renseignements d'ordre général ainsi que les 173 notices informatisées qui constituent un résumé des dossiers microfilmés et fournissent en quelque sorte une liste commentée de l'ensemble du patrimoine meudonnais. Des index des matières, des titres iconographiques et des auteurs apportent une aide précieuse pour l'utilisation de ces pages.

Nous avons pu apprendre lors de cette cérémonie que la remise des microfiches marquait l'aboutissement d'un premier volet de la convention initiale qui en comporte un second auquel le préfet des Hauts-de-Seine a, en quelque sorte, donné le coup d'envoi en traçant les grandes lignes d'une nouvelle mission qui devra consister, pour le Service de l'Inventaire du Patrimoine, à valoriser la documentation engrangée au cours de la décennie écoulée en la portant au maximum à la connaissance du public par les moyens les plus divers tels que conférences, expositions, écrits susceptibles d'entrer dans l'une ou l'autre des collections éditées par le Ministère de la Culture. Sous cette dernière forme, l'exemple de cette diffusion a déjà été donné par la réalisation de trois ouvrages dans la collection « Images du Patrimoine » relatifs, l'un à la commune de Boulogne-Billancourt, l'autre à celle de Clamart tandis que le troisième « Cent ans de patrimoine industriel dans les Hauts-de-Seine » signé par Hélène JANTZEN a fait l'objet d'une analyse dans notre Bulletin (cf Nouvelles brèves du n°94) en 1997. Ces ouvrages ont d'ailleurs été remis aux élus en même temps qu'ils recevaient le dossier particulier de leur commune.

Vers midi, un cocktail permettait à tous les invités de prolonger agréablement cette manifestation très significative de l'attachement du département des Hauts-de-Seine à son patrimoine artistique et culturel.

### **Le Grand Prix de l'Environnement : « le pli est pris »**

Pour la deuxième année consécutive, le Grand Prix de l'Environnement des villes des Hauts-de-Seine a été décerné avec son cortège de prix spécialisés, à Rueil-Malmaison, le 8 juin dernier. La compétition, organisée selon le même schéma que l'an dernier et sur lequel nous ne reviendrons pas afin d'éviter les répétitions, était placée sous le haut parrainage de la Ministre de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement. La

manifestation de la remise des prix, matérialisés par des trophées confiés pour un an aux villes lauréates, a eu lieu en présence de nombreux invités et, elle aussi, s'est déroulée selon le protocole inauguré en 1997. Innovation importante cependant : les villes candidates et les entreprises partenaires avaient eu la possibilité d'exposer leurs réalisations dans des ateliers-expositions que Monsieur Denis PLAIN, Président d'Environnement 92 et Monsieur Olivier DELOURME, Délégué général du Prix, ont présentés avant le début du palmarès au Préfet Jean-Pierre RICHER accompagné de plusieurs personnalités ; ultérieurement ces ateliers ont pu être visités par les invités qu'ils ont vivement intéressés en leur donnant une vision concrète des dossiers sur lesquels les jurys avaient été amenés à effectuer leurs choix pour attribuer les différents prix.

Nous nous bornerons cette année à donner des extraits du tableau d'honneur, non sans rappeler au préalable que 15 villes, contre 11 l'an dernier, avaient présenté 37 réalisations remarquables.

Nous donnerons aussi quelques extraits des motifs contenus dans les rapports des jurys et rappelés lors du palmarès, lorsqu'ils nous semblent avoir une portée générale et explicitent les choix entre villes concurrentes.

Sur les 15 villes concurrentes, 9 ont reçu un ou plusieurs prix spécialisés. A cet égard, notre proche voisine, **Issy-les-Moulineaux**, a tenu la vedette en recevant non seulement le Grand Prix, mais aussi trois prix spécialisés. Pour le Grand Prix, le jury a porté au crédit du député-maire de la ville « de nombreuses innovations dans divers domaines, notamment dans celui de l'environnement » et a insisté sur « le courage et la clairvoyance » avec lesquels celui-ci « s'est engagé dans la nouveauté ». Sur six villes candidates, Issy-les-Moulineaux a aussi remporté le premier prix « Déplacements urbains » et sur sept candidates, le deuxième prix répondant au vocable « Collecte et traitement des déchets » ; elle a remporté, enfin, le seul prix décerné dans la rubrique « Qualité environnementale des

constructions », pour lequel s'étaient manifestés trois postulantes.

Pour nous en tenir à une autre ville lauréate toute proche, mentionnons **Sèvres** qui a obtenu à l'unanimité le premier prix spécialisé « Collecte et traitement des déchets ». On relève à son sujet, dans le rapport du jury « une approche globale sur tous les déchets » et aussi que « ambition, concertation, communication sont les mots qui peuvent qualifier les réalisations ». Ajoutons qu'une forte implication des élus a permis d'obtenir, dès le début, d'excellents résultats tant quantitatifs que qualitatifs dans la collecte sélective des emballages ménagers.

Il serait injuste, dans cet extrait du palmarès, de ne pas citer la ville de **Colombes**, lauréate du prix spécial du jury, le plus important après le Grand Prix. Son action, a-t-on dit, à propos de cette ville, est « suffisamment porteuse dans plusieurs domaines pour prétendre à un futur Grand Prix ». L'un des domaines de cette action lui a valu le deuxième prix spécialisé intitulé « Déplacements urbains », distinction qui tient compte selon Monsieur Alain RIST, vice-président du Conseil régional d'Ile-de-France, de « sa politique ambitieuse en faveur de la circulation douce ».

Plusieurs allocutions ont été prononcées au cours de la manifestation du 8 juin ; nous retiendrons de celle de Monsieur Jean-Pierre RICHER, Préfet des Hauts-de-Seine, la recommandation faite aux organisateurs de préparer dès maintenant les « éditions » qui permettront d'entrer dans le troisième millénaire et d'y inclure un prix sur la pollution de l'air et sur les nuisances sonores. On le voit, l'heureuse et stimulante initiative prise en 1997 par « Environnement 92 » est promise à de nouveaux développements. C'est ainsi qu'avec Monsieur Thierry WAHL, directeur-adjoint du cabinet de Madame VOYNET, Ministre de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement, rendant hommage aux organisateurs, nous pouvons dire : « désormais, le pli est pris ! ».

## POUR VOTRE AGENDA

**Samedi 3 octobre 1998 à 11 heures**

**VISITE DU SALON DE MUSIQUE DE MESDAMES DE FRANCE**

Rendez-vous : 59, route des Gardes

Inscriptions préalables : téléphone : 01 45 34 91 63

Paulette GAYRAL

MICHEL DAMOUR

**TAPISSIER**

LITERIE, SIÈGES, VOILAGES  
DOUBLE RIDEAUX

Réfection matelas & sommiers

54, rue de Rushmoor - 92190 MEUDON - 01 46 26 27 60 et 01 45 34 21 84

**F O R M ' S**  
*Fournitures Occasions Reprographie Maintenance Secrétariat*

☎ 01 46 23 94 75

Fax 01 46 26 50 16

3, rue du Ponceau - 92190 MEUDON  
(Continuité rue des Mouchettes - Près de la Mairie)  
Ouvert du Lundi au vendredi 9h30 - 12h30 / 16h00 à 19h30

- TRAVAUX DE SECRETARIAT
- FAX ET COPIE SERVICE
- DEPANNAGE ET VENTE  
NEUF & OCCASION  
PHOTOCOPIEURS - FAX  
ET IMPRIMANTES
- FOURNITURES DE BUREAU

## COUVERTURE - PLOMBERIE EAU ET GAZ

Salles de Bains - Chauffe-bains, Chauffe-eau à gaz et électriques  
Chauffage gaz

Société d'Exploitation des Établissements

**L. WACQUANT**

Tél. 01 45 34 12 01

27, rue Marcel-Allégot, Bellevue - 92190 MEUDON



## **GARAGE RABELAIS** **CITROEN MEUDON**

MÉCANIQUE - TOLERIE  
STATION SERVICE - VENTE

29-31, Boulevard des Nations-Unies  
MEUDON - 01 46 26 45 50

Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon. Siège social : 6, avenue Le Corbeiller, 92190 Meudon

**20 francs**